

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Brigitte DELORY, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Jeanne LEPOIVRE, et Brigitte CHOQUET.

Et Messieurs, Éric SEVIN, Dominique WOITTEZ, Francis FAUQUETTE, Patrick RODIER, Edouard LECLERCQ, Julien HAUTREUX et Christophe SAVREUX.

Etaient absents : Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente), Madame Elisabeth FRESKO (absente qui avait donné procuration à Madame Jocelyne DOCQUOIS), Madame Hélène LEJEUNE (absente qui avait donné procuration à Madame Brigitte DELORY), Monsieur Philippe VANTORRE (absent qui avait donné procuration à Monsieur Eric SEVIN) et Monsieur Ludovic NAVEL (absent).

Madame Jocelyne DOCQUOIS a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du compte rendu précédent.

Il est donné lecture du compte rendu précédent (réunion du 03/07/2019)

Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Fonds de concours des Communes Rurales 2019.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a reconduit lors de la séance du 19 Juin la subvention aux communes rurales dans le cadre du fonds de concours pour l'année 2019. Cette subvention ne peut excéder 22 900 € correspondant au maximum à 50% du montant hors taxe des dépenses d'investissement engagées.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2019 de prendre en charge :

- Les travaux d'aménagement de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Après discussion le conseil se prononce à l'unanimité sur cette proposition,

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0

Demande de subvention exceptionnelle.

Dans le cadre des subventions, Monsieur le Maire a reçu une demande de l'association Sambo-Lutte, celle-ci a été étudiée par Monsieur WOITTEZ Dominique qui nous expose sa légitimité. Il avance que 3 personnes ont été admises en sélection au championnat du monde, l'analyse des documents comptables de cette association sont sains, et que les différentes aides ont été étudiées. Monsieur RODIER rappelle que le département peut aider les associations.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 600 euros.

Monsieur le Maire met au vote l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Après discussion le conseil se prononce pour cette subvention exceptionnelle de 600 euros comme suit :

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 1

Recensement de la population en Janvier-Février 2020.

Monsieur le Maire fait part au conseil que le recensement de la population de notre commune aura lieu en Janvier et Février 2020, pour ce faire il a lieu de procéder au recrutement des recenseurs. Monsieur WOITTEZ Dominique, coordinateur communal, précise qu'une annonce sera mise dans le bulletin municipal de la commune.

Il indique également qu'en tant que coordinateur communal il a divisé la commune en 5 districts afin d'embaucher 5 agents recenseurs.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote l'embauche de ces 5 recenseurs.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Attributions Subventions par le Département.

Dans le cadre du FARDA diverses subventions sont accordées à notre commune par le Département.

Il a lieu de délibérer pour les accepter :

- **Mise aux normes PMR et accessibilité de la Mairie.**

Le conseil départemental lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019 a décidé d'octroyer une subvention de 19 251 € soit un taux de 25% du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réfection du pont et voirie de la rue Ponthiers.**

Le conseil départemental lors de sa réunion du 2 juillet 2018 a décidé d'octroyer une subvention de 15 000 € soit un taux de 40% du montant HT des travaux plafonné à 37 500 € HT.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réfection de voirie communale.**

Le conseil départemental lors de sa réunion du 04 Mars 2019 a décidé d'octroyer une subvention de 15 000 € soit un taux de 40% du montant HT des travaux plafonné à 37 500 € HT.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- **Rénovation thermique de la salle municipale.**

Dans le cadre de la subvention octroyée par le Département la commune a déjà touché 50 % de 15 600 € suite aux travaux de toiture achevés en juillet 2019, il a lieu aujourd'hui de délibérer afin d'obtenir le reliquat de la subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le reliquat de cette subvention.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Monsieur le Maire.

Le magazine l'écho du Pas-de-Calais du mois d'octobre publie un article au titre « la commune du souvenir par excellence » avec l'éloge des différents sites de mémoire de notre région dont Notre Dame-de-Lorette. A la lecture de celui-ci, on peut de nouveau constater que le site est rattaché à la commune de Souchez selon les propos du maire et non à notre commune. Monsieur le Maire tient à préciser au Conseil qu'il a immédiatement contacté la rédaction afin d'exprimer son vif mécontentement et demande un rectificatif officiel.

Divers :

Convention de mise à disposition de personnel du CDG 62 pour la réalisation de missions de conseil et d'inspection en santé et sécurité au travail.

Le centre de gestion demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réalisation de mission de conseil et d'inspection en santé et sécurité au travail. Cette convention avait déjà été prise en 2017 pour une durée de 3 ans. Il a lieu de la renouveler pour 3 ans à compter du 1 janvier 2020.

Après discussion, le conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette convention.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant au Marché du Pont rue Ponthiers.

Dans le cadre des travaux de réfection du pont, il a lieu de prendre une délibération d'avenant au marché pour des travaux suivants :

Considérant :

- La découverte d'anomalies après démolition du mur existant, à savoir l'absence ou le manque notable de fondations existantes, remettant en cause le principe constructif défini au marché ;
- Que ces anomalies nécessitent un arrêt de chantier et la réalisation d'une nouvelle note de calculs par un bureau d'études béton ;
- Que la nouvelle note de calculs définit de nouvelles hypothèses, à savoir une longrine de fondation en béton plus conséquente, la mise en place de nouvelles armatures plus importantes, les armatures prévues initialement ne pouvant être réutilisées, et enfin la mise en place de pieux à raison d'un pieu côté rivière tous les 50 cm.
- Que l'entreprise a évacué des déblais sur un terrain communal, à la demande de la ville, et que la commune est par conséquent exonérée de la redevance relative à une évacuation en décharge, tel que prévu au marché.

Cette modification des travaux entraîne une modification financière du marché de l'entreprise ETGC.

Les modifications apportées entraînent une augmentation du marché de l'entreprise ETGC d'un montant de 8 368.77 HT, soit une augmentation de 8.54 %.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise ETGC sera de 106 356.77 € HT.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote l'avenant au marché du Pont de la rue Ponthiers.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu des adjoints :

Monsieur Éric SEVIN :

Les travaux du pont rue Ponthiers vont prendre fin prochainement.

Les trottoirs et le parking de la rue Garès vont faire l'objet de rénovations.

Les travaux de mise aux normes « PMR » de l'entrée de la Mairie devrait démarrer avant fin 2019.

Les vestiaires du stade Cornille seront achevés en fin de mois.

Pour ce qui concerne la rue d'Arras un marquage pour les piétons a été réalisé, et trois stops vont être posés.

Enfin, le permis de construire pour l'aménagement de l'espace ancien café « Trouille », vient d'être déposé en Mairie.

Madame Brigitte DELORY :

Une Commission « Enfance Jeunesse » a eu lieu le Mardi 01/10/2019, ce qui a permis de faire, notamment, un bilan de l'accueil du Centre de Loisirs de Juillet (une centaine d'enfants) et du séjour Ados (14 participants pour l'Espagne, la Croatie est prévue pour 2020). Tout c'est bien passé.

Les Mercredis Récréatifs et l'étude surveillée ont été reconduits, une trentaine d'enfants aux activités du mercredi et 20 pour ce qui concerne l'étude surveillée (Lundi, Mardi et Jeudi).

Une présentation du projet pédagogique 2019-2020 a été réalisée, initié par l'ancien responsable « Enfance Jeunesse » car non encore achevé. La nouvelle équipe a décidé de le reprendre à son compte, pour rappel ce dernier s'intitule « l'identité ablainoise par le biais des arts ».

Le Centre de Loisirs d'Automne se déroulera du 21/10/2019 au 31/10/2019 (1ère semaine 5 jours et 4 jours la semaine suivante).

Puis une présentation des projets à venir sont évoqués, la réalisation de jeux en bois, ainsi qu'un concours « Patrimoine à la Une » pour les CM1 CM2 qui devront réaliser une couverture de magazine faisant référence à un élément du patrimoine, et enfin une journée festive sera organisée à Méricourt, sur les « Droits de l'Enfant ».

Une enquête de satisfaction sera menée sur le Centre de Loisirs Sans Hébergement (forme questionnaire), afin de pouvoir améliorer notre pratique.

Madame DELORY, accompagnée de la responsable cantine ont été invitées à participer à une journée de formation API sur la bonne pratique et l'hygiène le Mercredi 09/10/2019.

Le vendredi 11 Octobre aura lieu une réunion avec les personnes du département en charges des médiathèques.

Enfin pour ce qui concerne les colis de Noël aux aînés, la liste des bénéficiaires est en cours.

Madame Jocelyne DOCQUOIS :

Le bulletin de la commune sera distribué fin Octobre.

300 personnes ont fréquenté la « Fête de la pomme », les artisans présents ont fait de bonnes ventes, la conférence sur le miel a réuni pas moins de 100 à 120 personnes.

La sortie des aînés, le 27 Septembre dernier à Amiens, a réuni 65 personnes ravies de leur escapade ensoleillée.

Le marché aux puces aura lieu le samedi 12 octobre sur la place de la Mairie avec la ducasse qui restera du samedi 12 au lundi 14.

Le goûter des aînés est organisé ce Lundi 14 Octobre avec Franco LUCARINI un accordéoniste engagé pour les divertir.

La réunion pour le prochain calendrier des fêtes se déroulera le 17 Octobre à 20h.

Le 30 Novembre aura lieu le marché du jouet en partenariat avec l'association Moderne Jazz.

Le spectacle de Noël des enfants de l'école aura lieu en décembre, des devis sont à l'étude pour une après-midi au cirque.

Le Téléthon quant à lui se déroulera les 6 et 7 décembre, sachant que le 6 décembre une troupe de théâtre de 6 personnes animera cette journée.

Le 9 Février 2020 sera reconduit le salon de la femme.

Monsieur Dominique WOITTEZ :

Monsieur WOITTEZ annonce que la situation financière est saine.

Fin de séance 22H15